

Femmes pauvres en pays riche

Autor(en): **Ruchti, Nicole**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 12

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

OU VOUS ARRÊTEZ
D'ÊTRE PAUVRES OU VOUS CESEZ
D'ÊTRE SUISSES!

Le dessin de
Pessin qui
figurait sur le
programme de
la 57^e Journée
vaudoise des
femmes.



Femmes pauvres en pays riche

*Cachez cette misère que nous ne saurions voir, ou
balade dans les poches de pauvreté; les femmes
y sont nombreuses.*

Le diagnostic est sûr et de plus en plus évident: les femmes sont les premières victimes de la pauvreté, ici, en Suisse, en Europe.

Tour à tour, les professeurs Geneviève Corajoud et Pierre Gilliand l'ont démontré, dans une argumentation bien différenciée pourtant. Ils étaient invités à mener la réflexion autour du thème « La pauvreté au féminin », dans le cadre de la 57^e Journée vaudoise des femmes, à Lausanne. Les quelques chiffres proposés par Geneviève Corajoud sont le fruit de l'étude de 500 dossiers de chômeurs et chômeuses de la région lausannoise, en 1988. Il apparaît que si les femmes sont plus nombreuses à être sans emploi (51 %), elles ne représentent pas un groupe homogène; parmi les défavorisées, il y a en de « plus défavorisées que d'autres ». Par exemple celles qui ont entre 20 et 39 ans représentent 60 % des femmes au chômage. L'étude révèle aussi que 42 % des chômeuses n'ont bénéficié que d'une courte formation professionnelle, voire d'aucune formation pour 21 % d'entre elles. Enfin, les jeunes filles étrangères sont les candidates « privilégiées » du chômage cyclique, issue presque logique d'une scolarité « au rabais ».

Pour la professeure à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, la femme est beaucoup plus marquée par l'adéquation entre sa formation et son travail (emploi), alors que

l'homme semblerait plus touché par l'aspect médico-social (atteinte à sa santé et rupture familiale notamment). Des remèdes pourraient cependant être envisagés, ils ont pour noms « priorité à la formation, suivi des personnes en réinsertion professionnelle, développement de l'argumentation du temps partiel », entre autres. A reconsidérer aussi, l'individu dans son environnement !

Si le domaine de prédilection du professeur Gilliand est la prévoyance sociale, les femmes en sont les mal-aimées. Il suffit de savoir que « le salaire est la constitution d'une carrière d'assurance vieillesse » et de se rendre compte que le travail reproductif de la femme (procréation et tâches ménagères), non rémunéré, est un handicap qui va la suivre jusque dans sa vieillesse.

Les effets pervers du divorce

A cela s'ajoute la divortialité galopante. En Suisse, un ménage sur trois finit par un divorce. Si l'on se rappelle que la prévoyance sociale est basée, pour les femmes, sur des droits dérivés, et non personnels, de quoi vivront les femmes jusqu'ici classées dans la catégorie « non productive » ? Le professeur Pierre Gilliand l'affirme haut et fort, « il est grand temps que le Conseil fédéral réajuste l'image de la femme, et tienne compte au niveau social

Pour mieux comprendre

Mener une réflexion sur le pourquoi et le comment de la pauvreté n'est pas chose aisée; c'est investir la problématique de la sécurité sociale, entre autres. *Pauvreté et Sécurité sociale**, publié par les Editions Réalités sociales, est un livre qui tombe à pic.

Dix-huit travaux, autant d'auteurs, et d'autrices, réunis par Pierre Gilliand; les prestations émanent d'enseignants, de chercheurs, de praticiens. Tous et toutes partent d'un même constat: le filet de la protection sociale a de larges trous; il faut en resserrer les mailles. Comment? On ne trouvera pas de réponse dans le livre, mais on y découvrira des pistes de réflexion. La contribution de chacune et de chacun permet de cerner et d'analyser des faits, des situations. Leur conjugaison débouche, quelquefois, sur l'inattendue pauvreté. Le livre s'ouvre par un condensé de chaque contribution; cela permet de prendre rapidement contact avec la matière. On découvre ensuite une synthèse d'études menées en Suisse, ainsi que des programmes de la CE et des comptes rendus d'expériences étrangères.

La troisième partie propose les approches relatives aux méthodes, mesures et résultats; les travaux des professeurs Dicks et Ray y sont largement exposés. La lecture se poursuit par des réflexions sur la pauvreté et la précarité.

On aborde alors la pauvreté en liaison avec la sécurité sociale, dans une perspective internationale. Sixième et dernière partie, la présentation de pistes de réflexion.

(nir)

* *Pauvreté et Sécurité sociale*, travaux réunis par Pierre Gilliand, Ed. Réalités sociales, 324 p.

des effets pervers de la divortialité ». Tout en espérant qu'à l'avenir la prévoyance sociale saura retenir la notion de droits propres, mais en n'oubliant pas qu'ils passent par l'exercice d'une activité rémunérée.

Si l'on admet le principe qu'un enfant est un futur pourvoyeur économique, il faudra d'abord résoudre la contradiction de la « mère reproductive pénalisée jusque dans sa vieillesse ».

Pour ce faire, des aménagement tels le « splitting » (partage des cotisations au sein d'un couple) et le bonus éducatif devraient trouver place dans la loi. C'est plutôt mal parti avec le projet de la 10^e révision de l'AVS présenté en début d'année par le Conseil fédéral (voir ci-contre). « Lutter contre la féminisation de la pauvreté passe par la révision du statut de la femme dans notre législation sociale »; c'est en quelque sorte le « vœu » de Pierre Gilliand.

Nicole Ruchti